

0270016W
ACADEMIE DE ROUEN
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND
2 RUE PIERRE SEMARD
27031 EVREUX CEDEX
Tel : 0232236900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs de restauration et d'hébergement

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 105
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Michel Diot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- Les nouveaux tarifs de restauration et d'hébergement applicables à compter du 1er septembre 2020 définis lors de la séance de la Commission Permanente du 15 juin 2020,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide les tarifs de restauration et d'hébergement notifiés par la Région

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Les tarifs du Service de Restauration et d'Hébergement proposés au sein du lycée et applicables au 1er septembre 2020 aux élèves et aux commensaux votés lors de la séance de la Commission Permanente du 15 juin 2020, sont validés pour les prestations et forfaits à partir du 1er septembre 2020, comme indiqué dans le tableau joint. Le tarif de la prestation reste à 3.65€ il est identique dans tous les lycées normands. Évolution au niveau des tarifs du SNU et des forfaits DP et internat par rapport à l'an dernier. Parmi l'ensemble des tarifs proposés par la Région pour les élèves, l'établissement a choisi les formules adaptées à sa situation. Concernant les tarifs applicables aux commensaux et les autres tarifs, les montants applicables sont notifiés par la Région.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0